

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

*Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire*

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A. DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent.	Un an..... 3 fr. 50

ECHOS DE LA SEMAINE

4 Mai. — Le général Ferron est blessé très grièvement par suite d'une chute de cheval, à l'issue d'une revue d'inspection de la garnison de Lyon.

5 Mai. — Ouverture de l'exposition universelle d'Anvers.

6 Mai. — Election législative dans l'Indre-et-Loire. — M. Wilson, député invalidé est réélu contre M. Maurice Raoul-Duval, son compétiteur.

— Mort du général Ferron, à la suite de graves lésions internes produites par son accident de Lyon.

— Inauguration de l'exposition de Milan.

— Mise en liberté des trois français capturés au Tonkin par les pirates.

7 Mai. — Un enfant de onze ans sauve un de ses petits camarades, âgé de cinq ans, tombé dans la Seine, à Neuilly.

8 Mai. — La Chambre vote des poursuites contre M. Toussaint, député socialiste, pour la part qu'il a prise à la grève de Trignac.

— Fêtes locales à Orléans, Cherbourg, Dunkerque, Toulouse et dans d'autres villes de France, en l'honneur de Jeanne d'Arc.

9 Mai. — Horrible drame à Ponteilla (Pyrenées Orientales). Un misérable à qui son père, âgé de soixante-cinq ans,

avait donné son bien, moyennant une petite pension alimentaire, lui donne la mort dans des conditions ignobles et se suicide ensuite.

— Explosion d'une bombe anarchiste à Rome. Trois blessés.

— Un malade de l'asile de Bicêtre est tué dans un bain par suite de la négligence d'un infirmier.

10 Mai. — Découverte à Pantin, d'un nouveau dépôt de cartouches de dynamite.

— Interpellation de M. Marcel Habert à la Chambre, au sujet de l'attitude de la justice envers Cornélius Herz.

— Nouveaux tremblements de terre en Grèce. Un affaissement considérable du sol se produit aux environs des Thermopyles. Les paysans sont épouvantés et prennent la fuite.

— De violentes secousses de tremblement de terre détruisent plusieurs villes et divers villages de la Colombie. On évalue à dix-mille le nombre des personnes qui ont péri.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

M. Michel notaire à Dammartin a été nommé syndic de la chambre des notaires de l'arrondissement de Meaux,

dans l'assemblée générale qui a eu lieu lundi dernier 7 mai.

ORHIS

M^{re} Over, institutrice stagiaire à Trilport a reçu de M. l'inspecteur d'académie, un témoignage de satisfaction pour le zèle qu'elle apporte dans ses fonctions et pour les résultats satisfaisants de son enseignement.

VILLENEUVE

On lit dans l'*Echo de la Brie* :

M. Anquetil, cultivateur à la ferme de Stains a prévenu la gendarmerie que, pendant la nuit du 3 au 4 mai, plusieurs carreaux d'une fenêtre ouvrant dans un bâtiment occupé par son garçon de cour, ont été brisés par malveillance.

L'auteur du delit serait le nommé Camille Dhossches, ouvrier belge au service de M. Gilles, cultivateur à Thieux.

Procès-verbal a été dressé.

LONGPERRIER

La cérémonie religieuse de l'adoration perpétuelle a été célébrée avec beaucoup d'éclat à Longperrier, Dimanche dernier.

Le soir, de nombreuses personnes de Dammartin ont assisté au sermon de M. l'abbé Marion curé de Lumigny, ancien curé de Longperrier, où il a laissé de sympathiques souvenirs.

La partie musicale a été dirigée avec succès par MM. les abbés Sarrat et Nidert assistés de MM. Boujard et Goderoiy.

Si d'une part la paroisse de Longperrier s'est surpassée pour donner à cette cérémonie tout le luxe désirable et faire resplendir les piliers et les voûtes de l'édifice d'un vif éclat lumineux, la population s'est empressée de

repondre à son appel, car l'église était littéralement bondée de fidèles.

LE MESNIL-AMELOT

La municipalité du Mesnil-Amelot vient d'être ainsi reconstituée, par suite du décès du regretté maire M. Brunet.

M. Buffault, ancien adjoint a été élu maire et M. Charles Dhucque a été appelé à remplir les fonctions d'adjoint.

Le conseil municipal du Mesnil-Amelot a fait preuve de beaucoup de sagesse en mettant à sa tête deux personnes qui, dans certaines circonstances, ont affirmé leur dévouement et leur zèle pour la défense des intérêts de la commune qu'ils viennent d'être appelés à représenter.

NANTEUIL-LE-HAUDOUCIN

La municipalité de Nanteuil devrait être constituée actuellement, mais il n'en est rien, car dans sa dernière séance, le conseil municipal a élu successivement comme maire MM. le d^r Grenier, Rudault et Dely qui ont refusé d'accepter ces fonctions.

MONTÉPILLOY

En l'absence de sa mère, habitant le hameau de Boasne, la petite Marguerite Hazard, âgée de neuf ans, s'occupait, vendredi matin, de son tout jeune frère et l'habillait près du foyer, sa robe s'alluma, et bientôt elle se vit environnée de flammes. Sa sœur Alphonsine vola à son secours, mais ne pouvant réussir à éteindre le feu, elle alla chercher la voisine, Mme Thiou. Cette dame prenant un seau d'eau le jeta sur l'enfant qui était sortie en poussant des cris affreux. La pauvre petite était grièvement blessée aux diverses parties du corps, particulièrement aux mains et au ventre. La bonne voisine appliqua des compresses d'huile sur les brûlures et fit prévenir la mère.

Par les soins de M. le Maire de Montépilloy, l'enfant, dont les jours sont en danger, fut admise à l'hôpital de Senlis, pour y être soignée.

(*Journal de Senlis*)

EPAVE

Il a été trouvé Jeudi après-midi, sur la route du Plessis-Belleville, une bourse qui a été déposée à la mairie de Dammartin où le propriétaire pourra la réclamer.

Nous apprenons que cette bourse vient d'être réclamée par M. Pierre Landru charretier chez M. Edouard Leduc à Longperrier.

ÉTAT CIVIL

VILLE DE DAMMARTIN

Du 15 avril. — Naissance de René-Victor-Léon Cotelle, fils de Victor-Antoine Cotelle, messager, et de Marie-Alexandrine Brulé.

Du 7 Mai. — Mariage entre Léopold Clériot âgé de 28 ans, tonnelier à Paris, et Virginie-Angèle Déseau, domestique à Dammartin.

FAITS DIVERS

SUPERSTITIONS EN ALLEMAGNE

Il vient de paraître en Allemagne une histoire de la superstition, qui est aussi un répertoire complet des superstitions germaniques. Beaucoup d'entre elles nous sont connues : la cartomanie, les tintements dans les oreilles, les miroirs brisés, le sel répandu sur la nappe, jouissent d'une faveur universelle. Mais il semble que les superstitions macabres soient, chez les paysans d'Allemagne, plus nombreuses et plus profondes que chez nous. Voici quelques exemples : les enfants qui reçoivent le nom de leurs parents mourront avant eux. Quiconque bâtit beaucoup mourra bientôt. Si vous blessez ou seulement apercevez une belette, vous mourrez dans l'année.

Quand le foyer craque et jette des étincelles, que des enfants ou des chiens hurlent devant la porte, que des corbeaux croassent, que des pies ou des chouettes crient sur le toit, c'est que quelqu'un doit mourir avant la Noël prochaine. La liste de ces présages funèbres est interminable, et l'on se prend à songer qu'en de telles contrées il doit être bien difficile de ne point mourir dans l'année. De là on passe au chapitre des fantômes, et c'est le plus long de tous. Pour empêcher un mort de revenir, on recommande de lui pincer le gros orteil, ou de répandre de l'eau sur le seuil de la maison, ou de tracer trois croix devant la porte... Si la chair d'un trépassé reste élastique après la mort, c'est qu'il doit revenir chercher un de ses proches. Ainsi de suite à l'infini.

Inutile de dire que le nombre de gens ayant ces superstitions diminue tous les jours.

LE ROI HENRI IV

reçoit au château de Dammartin les échevins de la ville de Meaux (31 Décembre 1593)

(Suite)

M. Amédée le Paire, auteur de l'histoire du pays de Lagny, nous adresse comme suite à l'article que nous avons publié dans le dernier numéro de la *Gazette*, la note suivante extraite, d'un livre intitulé : *Petit Journal de Lagny* :

1593. — Avant le 21 Décembre 1593, le marquis de Vitry avait déjà fait sa soumission à Henri IV et avait promis de lui livrer la ville de Meaux le 1^{er} Janvier suivant. Cette soumission n'était pas désintéressée, Vitry reçut, pour prix de sa trahison, soixante mille écus, plusieurs charges et le droit de transporter une fleur de lys sur son écusson.

Le 31 Décembre, Henri se trouvait à Lagny où le marquis de Vitry vint le trouver. Dans cette entrevue, le roi et Vitry réglèrent définitivement la façon dont Henri ferait son entrée solennelle dans Meaux. Après cette entrevue le roi partit pour Dammartin où il coucha, Vitry, de son côté, revint à Meaux, annonça aux habitants les événements de Lagny et leur donna l'assurance de la clémence royale. Ceux-ci déjà décidés, depuis le vendredi veille de Noël, à faire leur soumission au roi, n'hésitèrent plus et envoyèrent, de suite, une députation à Dammartin, pour prier Henri, de bien vouloir, le lendemain, faire son entrée solennelle dans la bonne ville de Meaux. De ces faits nous donnons le témoignage de Dom Toussaint Duplessis, de Dom Chaugy, de Sully et de Henri IV lui-même.

« Il (Vitry) fut de retour à Meaux le 21, après avoir promis au roi de lui rendre la ville le 1^{er} Janvier suivant. » (1)

« Henri IV, voyant que les ligueurs abusaient des trêves et des vivres qu'il leur accordait, fit publier le 27 Décembre 1593, une déclaration par laquelle il ne donnait qu'un mois de délai aux partisans de la Ligue, pour rentrer sous son obéissance, promettant une amnistie générale et la conservation de leurs charges, dignités et bénéfices à ceux qui se soumettraient, enjoignant, au contraire, à tous les parlements de procéder, après le terme expiré, contre les autres, comme autant de rebelles et criminels de lèse-majesté.

« Si tôt que le Marquis de Vitry que la ligue avait établi gouverneur de Meaux, eut vu la déclaration, il persuada la ville de se soumettre. Il écrivit au roi qui lui donna rendez-vous à Lagny où ils se trouvèrent le dernier jour de l'année 1593. Le marquis de Vitry fut reçu avec un ac-

« cueil fort gracieux et renvoyé, le même jour à Meaux, pour assurer la ville de la clémence royale. » (2)

« De retour à Mantes, le roy apprit que le Marquis de Vitry était disposé à le recevoir dans Meaux. Pour secourir les bonnes intentions de ce gouverneur, sa majesté vint à Lagny où tout fut réglé de manière que Elle fit son entrée solennelle dans Meaux, le premier jour de l'année 1594. » (3)

« A Monsg. de Maisse, conseiller en mon conseil d'Etat et mon ambassadeur à Venise.

« Par mes dernières lettres vous aurés entendu la réduction volontaire de cette ville, (Meaux) en mon obéissance, à l'exemple du Sr de Vitry, son gouverneur.

« Estant au dict Dammartin, un bon nombre d'habitants d'icelle m'y vinrent trouver pour me protester et jurer fidélité, avec une extrême ardeur et affection qu'ils montrèrent en mon endroit. La conclusion de leur propos fut, sans rien me demander de particulier, une très humble supplication qu'ils me firent de venir en leur ville, remettant à quand j'y serais, de me représenter l'estat de leurs affaires pour y faire tel traitement et provision qu'il me plairait. Je y vins coucher le premier jour de l'an..... »

« Escript à Meaux, le V^e jour de Janvier 1594. (4)

« Henry. »

Il résulte de tous ces témoignages que, suivant les propres paroles de Sully, Henri vint à Lagny le dernier jour de l'année 1593 « où tout fut réglé de manière que le roi fit une entrée solennelle dans Meaux, le premier jour de l'année 1594. »

La soumission de Vitry, gouverneur militaire de la ville avait été faite hors de la présence des échevins et l'entrée

du roi dans Meaux avait été décidée quand même, avec ou contre la volonté de ces mêmes échevins. La démarche des notables mellois à Dammartin, n'était donc qu'un acte de soumission tardive et forcée, l'acte de citoyens prudents et avisés qui voulaient rentrer en grâce auprès du souverain qu'ils avaient longtemps combattu.

A. le PAIRE.

(1) — Dom Toussaint Duplessis, hist. de l'ég. de Meaux, T. I. L. IV, p. 415.

(2) — Dom Chaugy, hist. de l'abbaye de Lagny.

(3) — Sully, mémoires, T. II. L. VI p. 267.

(4) — Lettres missives de Henri IV, publiées par M^{re} Berger de Xivrey, T. IV p. 76.

Nous reviendrons, dans notre prochain numéro de la Gazette, sur cette note, qui, sans modifier en quoi que ce soit notre opinion sur la réception faite au château de Dammartin, par le roi Henri IV, aux échevins de la ville de Meaux, est en contradiction avec le passage de l'histoire du pays de Lagny où M. le Paire dit positivement « que le fait s'est passé à Lagny et non à Dammartin. »

E. L.

MOUSSY-LE-VIEUX

L'église et les sépultures des anciens seigneurs de Moussy

(Suite)

L'église de Moussy-le-Vieux possédait à Goussainville 9 arpents de terre qui lui avaient été légués à la fin du XVII^e siècle par Jean et Pierre Michel, pour des fondations de messes et de prières. Ces terres étaient louées en 1703 à raison de onze livres dix sols l'arpent. En 1743, elles rapportaient 120 livres et 130 livres en 1751, mais au mois de janvier 1756, il survint un différend à leur sujet entre le prieur et les habitants soutenus par les membres de la Fabrique.

Les habitants de Moussy-le-Vieux, malgré l'opposition de leur curé, s'as-

semblèrent sur la place de l'église, à l'issue de la messe paroissiale, le 11 janvier 1756, afin de délibérer avec les membres de la Fabrique, sur divers abus qui s'étaient produits dans l'administration des revenus de l'église. Ils étaient représentés par les notables et les anciens marguilliers qui déclarèrent qu'il y avait environ soixante ans, deux habitants de Moussy-le-Vieux, Jean et Pierre Michel, avaient légué à la Fabrique, neuf arpents de terre, situés à Goussainville, à condition qu'il serait dit à perpétuité pour le repos de leur âme, un *De profundis* et deux messes basses de *requiem* par semaine, avec un *Libera* à la fin de chaque messe, sur la fosse des défunts, inhumés dans l'église. Il devait être payé au prieur-curé par la Fabrique, pour ces offices, soixante livres, puis cinq autres livres pour le vin nécessaire aux dites messes.

Le legs ayant été accepté avec ses charges, dirent-ils, les conditions en furent ponctuellement exécutées jusqu'à l'arrivée du sieur Jacques Gaudin, prieur-curé actuel, c'est-à-dire jusqu'en 1744 ou 1745. Ce dernier ayant alors trouvé la rétribution trop minime, avait refusé de dire la *Libera* sur la fosse, à moins d'une augmentation annuelle de quinze livres.

Les héritiers du sieur Michel, dont l'un avait provoqué cette assemblée avaient mis opposition au paiement du fermage des terres, mais, de son côté, le prieur-curé avait obtenu de l'évêque de Meaux, une ordonnance contraignant les marguilliers à payer annuellement aux frais de la fabrique une augmentation de douze livres pour les « *Libera* ».

Les habitants considérant que cette augmentation n'était nullement due par la Fabrique, au dit prieur; considérant que les prédécesseurs de ce dernier ont

accepté les conditions du legs des sieurs Michel et s'y sont exactement conformés; que les honoraires de ses prédécesseurs s'élevaient à 97 livres 10 sols, tandis que ceux que percevoit ledit sieur-prieur s'élevaient à 120 livres 5 sols, soit 23 livres 5 sols qui ne lui sont pas plus légitimement dus que les 12 livres qu'il réclame, décident: que l'assemblée choisit comme son procureur spécial, François Honoré Papelard, lequel proposera audit sieur prieur de se désister du bénéfice de l'ordonnance qu'il a surprise de l'évêque de Meaux, lui accordant un supplément de douze livres qui ne lui est pas dû; de rendre au marguillier en charge les vingt-trois livres cinq sols qu'il a reçus mal à propos pendant neuf années, pour l'acquit des diverses fondations pour lesquelles on ne lui devait que 97 livres 10 sols.

Aux termes de cette mise en demeure, il fut décidé qu'au refus desdits désistements et de restitution des sommes reçues mal à propos, il serait mis opposition entre les mains du marguillier actuel afin qu'il ne pût payer aucune somme audit prieur jusqu'à ce qu'il eût satisfait aux dites réclamations.

Les résultats des entrevues qui avaient eu lieu entre le sieur Papelard et le prieur furent rendus publics dans une nouvelle assemblée des habitants qui eut lieu le samedi 1^{er} Mai 1756. Le prieur avait décidé de s'en rapporter aux décisions d'un arbitre qui fut désigné séance tenante.

Les habitants, pour éviter les discussions que la Fabrique serait obligée d'avoir avec ledit prieur, désignèrent comme arbitre le sieur de Vernon, bailli de Moussy, demeurant à Meaux, qui fut chargé de régler cette affaire par un acte devant notaire, dans lequel «il sera fait, dit la délibération, comme l'as-

semblée le fait ici, des protestations contre les abus de ce genre ».

Nous ignorons comment fut terminée cette contestation, mais les terres demeurèrent entre les mains de la fabrique, car en 1708, elles furent louées par messire Pierre Cunout, prieur-curé, moyennant un loyer de 150 livres. Le même prieur renouvela le bail de ces biens en 1778, au prix de 160 livres de loyer annuel, plus les charges et droits seigneuriaux.

Il existait au village de Moussy-le-Vieux, probablement au château, une chapelle de Saint-Jean-Baptiste qui formait un bénéfice particulier possédé en 1744 par messire Claude-Alexis Barbérie, prêtre-curé de la paroisse Saint-Martin de Meaux et qualifié «chapelain titulaire de la chapelle Saint-Baptiste de Moussy-le-Vieil»; cette chapelle possédait 16 arpents 3 quartiers 3 perches de terre sur les territoires de Moussy-le-Vieux et Moussy-le-Neuf, qui étaient loués alors 150 livres, puis 15 livres pour la chapelle; le tout payable à Meaux, en la maison-presbytérale du bailleur. (à suivre) E. L.

LES GAÏETES DE L'ANNONCE

On lit dans une ancienne gazette autrichienne datant d'environ trois siècles, la réclame suivante qui ne manque pas d'originalité:

«Isaac Moos, barbier, perruquier, maître d'école, forgeron, etc., rase et coupe les cheveux pour deux kreuzer et met du beurre et de la pommade par dessus. Fait et raccommode les souliers et les bottes, opère la saignée, arrache les dents et pose les sangsues bien volontiers; se rend à domicile pour apprendre le maintien et les autres danses, vend de la parfumerie de toute sorte, du papier, du cirage, des harengs salés, du miel, des brosses, des trappes

à souris et d'autres ustensiles, des racines pour fortifier le cœur, des pommes de terre, des saucisses et autres légumes. — Isaac Moos.»

La presse Meldoise s'est beaucoup égayée, il y a une trentaine d'années, avec l'annonce suivante, faite par un brave commerçant du canton de Dammartin:

LA RENOMMÉE DE LA COUPE DES CHEVEUX

Casquettes en tous genres, chapeaux de paille, calottes, coutellerie fine et autre, cordes à violon qualité supérieure, épicerie et mercerie assorties, bretelles en-tous genres, pain d'épice, assortiment d'articles pour fumeur et priseurs, parfumerie, broseries pour barbe, assortiment de lunettes, fait les raccommodages et remet les verres.

«Tout ce qui concerne ces articles se fait au plus juste prix.»

Hé bien! le croirait-on? à trente années de distance voilà le canton de Dammartin bien vengé et les gazettes Meldoises n'ont plus qu'à faire amende honorable après avoir mis une grosse sourdine à leurs trompettes, depuis qu'un commerçant de la cité Briarde dont nous tairons le nom, a fait pleuvoir sur les écoles primaires de notre canton, la circulaire suivante, sortie de ses presses, au moment du poisson d'avril:

« 10 Avril 1894

Monsieur.

» Permettez-moi, je vous prie, un mot seulement; car vous êtes pressé, n'est-ce pas.

Je me rendrai à la Conférence pédagogique prochaine, et, s'il vous faut quelques Fournitures classiques ou communales, nous pourrons nous entendre, si vous le voulez bien?

Faut-il vous en porter ce jour-là!

Vous déciderez.

La dessus, je vous laisse prompt à vos affaires et je vous prie d'agréer M. avec

mes excuses, la nouvelle assurance de mes sentiments respectueux cordialement dévoués. X...

N. B. — Quand vous aurez une minute, vous me ferez plaisir de lire ce qui suit:

L'autre jour, un bon client, un de vos très sympathiques Collègues, un ami à moi, repassait à la maison avec un baromètre sorti de quelque bazar de la ville.

En commerçant intéressé et... vexé je lui fis voir les miens. — Ah! si j'avais su, dit-il.....

— Eh bien! sachez le, et il faudra donc que je le dise à tout le monde, n'oubliez pas, insistai-je qu'il n'y a sur terre qu'une règle sans exception:

La maison X... tient tout ce qu'il faut pour apprendre, pour enseigner, pour administrer... ou être administré....

Est-ce qu'à l'étalage on peut voir tout cela?

Quand il vous faudra: Journaux, Revues, Ouvrages neufs ou d'occasion, Bibliothèques particulières ou publiques, Armoires, Appareils quelconques de démonstration ou d'enseignement, Objets pour Couture, Tables, Cartes, Bureaux, Bustes, tous Meubles d'enseignement ou d'administration, Articles de Bureau ou de salon, Appareils à reproduire, Reliure et réparations, Papeterie et tout ce qui s'ensuit, enfin, je le répète tout ce qui éclaire directement, ou indirectement, tout ce qui sert à éclairer soi-même ou les autres, eh bien pensez à moi,.. vous n'en aurez pas de regrets.»

C'est égal! l'auteur de ce factum peut se flatter, par ce temps de records, de tenir celui de la réclame.



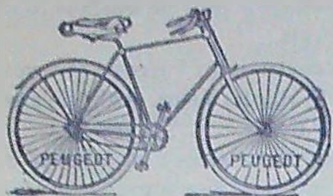
Se venger d'une offense, c'est se mettre au niveau de son ennemi; la lui pardonner, c'est se mettre fort au-dessus de lui.

CABINET MÉTÉOROLOGIQUE

CHARBONS ROS

Achille OFFROY
à Dammartin

seul agent pour les bicyclettes PEUGEOT,
dans les cantons de Dammartin, Claye et
Nanteuil-le-Haudouin.



ARMES de St-ÉTIENNE

L'ABEILLE

Assurances contre la Grêle

CANTON de DAMMARTIN

Blés 0 fr. 60 par 100 fr. — Avoine 0 fr. 80

Tarifs inférieurs de 50 0/0 environ à ceux des
compagnies aux primes les plus réduites.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET LES
ACCIDENTS

s'adresser à M. MELAYE, Géomètre
à Dammartin, (S-&-M).

à LOUER à DAMMARTIN

Maison Bourgeoise

avec Jardin, Ecurie et Remise,
sise, 3, rue de l'Hôtel-Dieu.

Pour visiter s'adresser même rue,
N° 5.

18 PIÈCES DE BON CIDRE
à VENDRE

dans d'excellentes conditions

S'adresser :

chez M. Berthault-Hérivaux, 13 rue de
Meaux, ou chez Mme Veuve Berthault,
26, Grande rue (Porte de Paris).

à DAMMARTIN, (S-&-M).

Vincent BERTHAULT et FILS

HORTICULTEURS à Saint-Mard

Lauréats de concours spéciaux à la
Société Centrale d'Horticulture de
France et du département de la Seine;
1^{er} et 2^e prix aux expositions de Paris et
à l'exposition universelle de 1889. —
Nombreuses récompenses ou médail-
les, or, vermeil et argent.

M. Vincent BERTHAULT, profes-
seur, fera des cours d'arboriculture,
d'ébourgeonnement, d'équilibre et de
cassement vert, le 6 mai à 2 heures, à
Jully, chez M. Barre, président de la
Société d'horticulture et le 13 mai,
chez M. Hémar, maire de Dammartin.

Les jeunes gens sont priés de suivre
ces cours publics et gratuits.

Librairie E. LEMARIÉ à Dammartin.

COMPTABILITÉ RAPIDE

DE L'AGRICULTEUR

Nouvelle Méthode pratique permettant à
tout agriculteur de se rendre compte, cha-
que jour, après quelques minutes d'écriture,
de la situation de ses affaires: RECETTES,
DÉPENSES (Frais de Maisons, Main-d'œuvre,
Engrais, Matériel, etc.); PRODUITS DI-
VERS (Basse-cour, Vacherie, Fruits, Céréal, les
Fourrages, Betteraves, etc.)

Cette Méthode se compose d'un seul regis-
tre précédé d'une instruction et d'un modèle
guide, permettant d'apprendre en un instant
la manière de tenir cette comptabilité.

Prix de chaque registre de 40 feuilles
cartonnage 1/2 reliure 3 fr. 50

— Les registres existent en diverses épaisseurs.

— Envoi franco de l'instruction, d'une feuille spé-
cimen et du modèle-guide de la comptabilité, contre
0,50 cent. en timbres-poste.

MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur deman-
de de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15
rue Soufflot, Paris, et chez tous les librairies
Abonnements: Un an, 6 fr.; Six mois
3 fr.

Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ

Impr. E. Lemarié Dammartin.